



DANS SA SEANCE DU 19 AVRIL 2021 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer une autorisation selon l'art. 111 LATC à M. Ducommun, parcelle 366, Ch. du Chaney 8, pour la rénovation des façades et des parties métalliques, réfection de la place de parc et accès villa, de la terrasse Sud, de la pergola et des bordures paysagères pour le bâtiment 384a.

A pris note

- Du résultat du contrôle radar effectué par la Police Cantonale, le 08 mars 2021 à la Rte de Préverenges, de 15h10 à 16h50 : 681 véhicules ont été contrôlés dont 20 dénoncés.

La municipalité